

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER

COMMUNE DE LUMBRES

ARRETE N° 2026/97

Le Maire de LUMBRES,

Vu le Code de la Route,
Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'une Braderie Brocante organisée par l'APEEP doit avoir lieu le **DIMANCHE 19 JUILLET 2026**,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter le déroulement de cette manifestation et prévenir les accidents,

ARRETE

Article 1 : Le stationnement sera interdit et la circulation interrompue le **Dimanche 19 Juillet 2026 de 06 H 00 à 18 H 00**, *Rue Broncquart, Rue Henri Russel et Rue Anatole France*.

Il sera procédé à la mise en place d'obstacles physiques sur la route (véhicules en travers en plus des barrières de ville) en bas de la Rue Broncquart, au carrefour de la Rue Anatole France / Rue François Cousin, au carrefour Rue du 11 Novembre / Rue Henri Russel, au carrefour Rue Henri Russel / Rue Robert Dufour, au carrefour Rue Henri Russel / Résidence Trézéguet et Rue Henri Russel à partir du Garage Pouchain.

Article 2 : La circulation sera interdite *Rue du 11 Novembre* dans sa partie comprise entre le carrefour avec la *Rue Robert Dufour* et celui avec la *Rue Broncquart*.

Article 3 : La circulation sera déviée par la *Rue du 11 Novembre*, *Rue du 8 Mai*, *Rue François Cousin*, *Rue Jean-Baptiste Macaux*, *Rue Pasteur* et *Rue Victor Hugo*.

Article 4 : Des panneaux de signalisation seront placés aux extrémités des parties concernées.

Article 5 : Le présent Arrêté sera publié et affiché dans la Commune de LUMBRES.

Article 6 :
- Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de LUMBRES,
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de LUMBRES,
- Monsieur le Responsable des Services Techniques de la Ville de LUMBRES,
- Madame la Présidente de l'APEEP,

Seront chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent Arrêté.

Fait à LUMBRES, le 29 Juin 2026.

Le Maire,
Joëlle DELRUE.

Acte rendu exécutoire

le - 1 JUIL. 2026

